

Ecophyto 2018 : d'une conception nationale à sa mise en œuvre en région

La question de l'utilisation des produits phytosanitaires, dans la dynamique globale de développement d'une agriculture durable et productive, a été soulevée lors du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement n°129). A l'issue de ces travaux, le Président de la République a confié au Ministre de l'agriculture et de la pêche la responsabilité de l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire de 50% l'usage des pesticides dans un délai de dix ans, si possible : le Plan Ecophyto.

L'étude Ecophyto R&D (1) a récemment évalué la possibilité technique de réduire le recours aux pesticides, en estimant également les impacts en termes de rendements et de marges brutes qui en découleraient. Elle rapporte que : "l'objectif de réduction de 50% apparaît comme très ambitieux. Il impose l'abandon des pratiques les plus intensives, un basculement de la protection raisonnée vers des itinéraires techniques de protection et de productions intégrées, et un essor important de l'agriculture biologique. Il nécessite non seulement un changement profond de pratiques des agriculteurs, appuyé par la recherche et le développement du conseil et de réseaux, mais aussi d'importantes modifications dans l'organisation des filières et des marchés".

Le plan Ecophyto 2018 est décliné en 9 axes identifiés comme autant de domaines qui permettraient, si possible, une réduction notable de l'emploi des produits phytopharmaceutiques.

Axe 1 - Evaluer

Objectif : mesurer l'intensité de recours aux pesticides et mieux comprendre leurs impacts.

Le Nodu (nombre de dose unités) est un indicateur «toutes cultures», calculé annuellement à partir des données de ventes transmises par les distributeurs dans le cadre de la déclaration au titre de la redevance pour pollutions diffuses.

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

A ce jour, le calcul du Nodu concerne uniquement les usages agricoles, hors traitements de semences et appâts, et donc hors usages non agricoles.

Le Nodu en Languedoc-Roussillon

Extrait de la note de suivi n°1 du Languedoc-Roussillon 2008-2009 rédigée par la DRAAF

Le NODU du Languedoc Roussillon a baissé de 25% entre 2008 et 2009, alors que la baisse nationale est de 3%. Les fortes variations inter régionales observées, de -49% à +39%, incitent à prendre ces données régionales avec de grandes précautions.

Le poids des fongicides représente plus de 55% du total, celui des herbicides et des insecticides compte pour 20% chacun. Cela est cohérent avec le poids des luttes anti-fongiques en viticulture et arboriculture (mildiou, oïdium, tavelure, maladies de conservation...).

Limites du NODU régional :

Les distributeurs font une déclaration unique de ventes, à leur siège. Dès lors, des ventes déclarées dans une région ont pu être utilisées dans une autre : les données ainsi collectées illustrent les logiques de commercialisation sur le territoire plus que le recours à ces produits par les utilisateurs de ce territoire.

Axe 2 - Recenser et généraliser

Objectif : recenser et diffuser les itinéraires techniques et les systèmes de culture permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires.

La réalisation de cet objectif passe notamment, par la mise en place d'un réseau d'acquisition de références et de démonstration, constitué de fermes et de sites expérimentaux. Il passe également par une amélioration du parc de matériel agricole, par la rédaction et la diffusion de guides pour l'élaboration de stratégies alternatives.

Le réseau de fermes

Pour relever le défi d'exploitations innovantes, économes en phytosanitaires et performantes, une phase test du réseau FERMEcophyto est d'ores et déjà engagée. La démarche vise :

- l'apprentissage de systèmes de culture économes en pesticides par les agriculteurs et les conseillers, la démonstration et la communication vers le monde associatif et le grand public
- la production de références sur les performances des systèmes de culture économes, leur pilotage et leur fonctionnement ;
- l'observatoire de la transformation de ces systèmes.

En Languedoc-Roussillon

Depuis 2011, un réseau d'exploitations en abricot existe. Les exploitations concernées par ce réseau ont en commun l'engagement dans une démarche de progrès qui se concrétise par l'adhésion à un service technique individuel assuré par la Chambre d'Agriculture du Gard.

Chacune de ces exploitations est abonnée aux bulletins techniques Sud Arbo®. Elle dispose d'un système de traçabilité. Ex. : logiciel en ligne "Mes P@rcelles", qui permet en plus de la traçabilité des interventions, l'analyse des résultats technico-économiques.

Enfin chacune s'engage à respecter un cahier des charges (Sud Nature®, Global Gap®, Agri Confiance®...).

Une des ambitions du groupe est de parvenir, à efficacité égale, à diminuer, si les conditions le permettent, le nombre d'interventions.

Il existe aussi en région des réseaux en vigne (Hérault) et en artichaut (Pyrénées-orientales).

Les réseaux EXPEcophyto

Ils sont composés d'un ensemble de dispositifs expérimentaux pluriannuels, permettant d'analyser les performances de systèmes de culture en forte rupture avec le système actuel, et difficiles à expérimenter en exploitation agricole. Ces expérimentations devraient permettre de fournir des repères sur les performances des pratiques et systèmes de culture économes en pesticides non encore éprouvés, notamment sur leur mode de gestion, leur faisabilité et leur acceptabilité.

Les Stations d'expérimentation fruits et légumes du Languedoc-Roussillon (CEHM, SICA CENTREX et SERFEL) s'organisent pour répondre à l'appel à projet 2012.

Axe 3 - Innover

Objectif : innovation dans la conception et la mise au point de systèmes de cultures économes en pesticides, par des travaux sur l'écophysiologie, le ma-

tériel de traitement, la modélisation de nouveaux systèmes...

Cet axe est complémentaire du précédent, juste en amont de l'acquisition de références et de la démonstration. Des priorités de recherche déjà identifiées se situent au niveau de l'écologie et de l'épidémiologie des bio-agresseurs qui doivent être mieux couplées à l'agronomie. La sélection variétale est une priorité de recherche pour les centres de l'INRA.

Axe 4 - Former et professionnaliser

Objectif : développer par la formation les compétences des acteurs concernés par l'utilisation des produits phytosanitaires.

Un certificat, **Certiphyto**, obtenu à la suite d'une formation ou d'une évaluation sera nécessaire pour l'achat de produits phytosanitaires et pour la détermination d'un agrément d'entreprise.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche a mis en place un dispositif expérimental pour tester le Certiphyto «usage agricole des produits phytopharmaceutiques, catégorie décideur d'exploitation». Ce dispositif couvre la période de novembre 2009 à fin juin 2011. Les agriculteurs ayant participé à cette phase expérimentale obtiennent gratuitement un Certiphyto d'une durée de validité de 10 ans.

En Languedoc-Roussillon

524 arboriculteurs ont obtenu le Certiphyto durant la phase expérimentale.

Axe 5 - Surveiller

Objectif : renforcer les réseaux de surveillance des bio-agresseurs et des effets indésirables de l'utilisation des pesticides, afin d'aboutir à une meilleure information phytosanitaire, partagée et mutualisée entre les différents acteurs. L'information collectée permet d'établir des synthèses, des analyses de risque, des seuils de nuisance au niveau des territoires.

En Languedoc-Roussillon

L'information est mise à disposition dans les Bulletins de Santé du Végétal (BSV), diffusés gratuitement sur les sites internet de la DRAAF et de la Chambre d'agriculture régionale du Languedoc-Roussillon (www.languedocroussillon.chambagri.fr).

Les BSV ne contiennent pas de préconisations et servent de base au conseil agricole. Les Chambres d'agriculture sont fortement impliquées dans la structuration du réseau de surveillance biologique du territoire et dans son fonctionnement.

En Languedoc-Roussillon, le réseau BSV s'appuie sur le réseau Sud Arbo® fonctionnant depuis plus de 15 ans. L'animateur filière est la Chambre d'agriculture régionale du Languedoc-Roussillon. Il s'appuie sur un référent pomme, deux référents fruits à noyaux (bassins de production catalan et languedocien), un référent olive et un référent châtaigne. Les observations sur lesquelles les messages s'appuient sont réalisées par les techniciens du réseau Sud Arbo® et de l'AFIDOL. Dans chaque BSV, les observations concernent les espèces abricotier, cerisier, pêcher, pommier, châtaignier et olivier. Un point poirier est réalisé grâce à l'appui du réseau d'épidémiosurveillance PACA. En 2011, une vingtaine de BSV ont été édités.



Axe 6 - Prendre en compte les spécificités des DOM

Axe 7 - Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole ZNA

Axe 8 - Organiser le suivi du plan et communiquer

Axe 9 - Assurer la santé et la protection des utilisateurs.